

POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Corporation Aurifère Vior inc. (« **Corporation Aurifère Vior** » ou la « **Société** ») s'engage à mener les activités de la Société de manière socialement responsable et éthique. Corporation Aurifère Vior reconnaît l'importance d'établir des relations solides avec les communautés autochtones et locales d'accueil, de se conformer aux exigences légales et réglementaires, de promouvoir le développement durable et de protéger l'environnement. La présente Politique de responsabilité sociale d'entreprise (« **RSE** ») (la « **Politique** ») reflète l'engagement de la Société envers ces principes et décrit son approche en matière de relations communautaires, de gestion environnementale, de durabilité, de santé et de sécurité, et de pratiques commerciales éthiques :

RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

- Établir des relations respectueuses avec les communautés autochtones et locales.
- Se conformer aux lois et réglementations.
- Identifier rapidement les parties prenantes et s'engager de manière culturellement appropriée.
- Intégrer les connaissances traditionnelles et les intérêts communautaires.
- Promouvoir la compréhension interculturelle parmi les employés.
- Développer des accords de collaboration avec les communautés et les gouvernements.
- Soutenir les programmes de développement communautaire.
- Respecter les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et culturels.
- Encourager la participation des communautés autochtones aux activités environnementales.
- Maintenir un système de rétroaction et un mécanisme de règlement des griefs.
- S'efforcer d'améliorer continuellement les relations avec les communautés.

GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

- Protéger l'environnement.
- Respecter les lois et réglementations environnementales.
- Évaluer les activités afin d'identifier leurs impacts et risques potentiels.
- Appliquer des mesures d'atténuation afin de prévenir la perte de biodiversité.
- Élaborer des plans d'action d'urgence.
- Utiliser des technologies approuvées afin de minimiser les risques environnementaux.
- Sensibiliser les employés à l'environnement.
- Garantir une utilisation efficace des ressources naturelles.
- Réduire au minimum les émissions et l'empreinte environnementale.
- Restaurer les sites grâce à des mesures de réhabilitation.
- Consulter et informer les parties intéressées sur les objectifs environnementaux.
- Viser une amélioration continue de la gestion environnementale.
- Collaborer avec les communautés et les gouvernements en matière de conservation de l'environnement.

DURABILITÉ

- Réduire l'empreinte écologique des activités d'exploration.
- Respecter les directives en matière de gouvernance d'entreprise et le code d'éthique.
- Assurer une gouvernance et une gestion responsables.
- Se conformer aux lois et réglementations en matière de santé et de sécurité.
- Établir un dialogue constructif avec les parties prenantes.
- Réduire au minimum l'empreinte écologique et promouvoir les meilleures pratiques.
- Générer des retombées locales et contribuer au développement.
- Favoriser l'honnêteté, l'intégrité, la transparence et la responsabilité.
- Respecter les droits de l'Homme dans toutes les activités.
- Évaluer les risques et les défis liés aux projets d'exploration.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Protéger la santé et la sécurité des travailleurs, des partenaires et de la population en général.
- Se conformer aux lois et réglementations en matière de santé et de sécurité.
- Élaborer des plans d'action d'urgence.
- Utiliser des technologies approuvées pour minimiser les risques pour la santé et la sécurité.
- Offrir une formation continue aux employés.
- Élaborer des activités de prévention adaptées aux lieux de travail.
- Viser l'amélioration continue de la gestion de la santé et de la sécurité.
- Veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour mettre en œuvre la présente Politique.

PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES

- Respecter la transparence et la responsabilité dans toutes les transactions commerciales.
- Veiller au respect des lois et réglementations applicables.

- Promouvoir des pratiques de travail équitables et éthiques.
- Encourager la diversité et l'inclusion au sein du personnel.
- Soutenir les droits de l'homme et prévenir la discrimination.

Corporation Aurifère Vior estime que l'engagement de la Société en faveur de la responsabilité sociale d'entreprise est essentiel à son succès et au bien-être des communautés dans lesquelles elle opère. Corporation Aurifère Vior s'engage à améliorer continuellement ses pratiques en matière de RSE et à favoriser un impact positif sur la Société et l'environnement.

RÉVISION DE CETTE POLITIQUE

Le Comité de gouvernance et de rémunération examinera régulièrement la présente Politique, selon qu'il le jugera opportun, et proposera les modifications recommandées au Conseil d'administration. Toutes les modifications seront portées à l'attention de chaque membre du personnel de Corporation Aurifère Vior dès leur entrée en vigueur.

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 13 août 2025 et amendée le 18 mars 2026.